

Conditions générales de vente et de participation aux « Ateliers écoresponsables »

1 – Champ d'application et objet

Les présentes conditions générales (ci-après *les CG*) règlent les rapports juridiques entre la Commune de Lausanne (ci-après la Commune) et les personnes participant (ci-après les personnes participantes) à une ou plusieurs activités dans le cadre des ateliers écoresponsables organisés par le Service des parcs et domaines.

2 – Conclusion, durée et fin du contrat

- ¹ Le contrat entre la Commune et les personnes participantes est conclu par la validation de l'inscription du formulaire d'inscription en ligne, laquelle intervient après le paiement intégral de l'activité concernée.
- ² Font partie intégrante du contrat le formulaire d'*inscription* en ligne, les présentes *CG*, ainsi que les conditions générales d'utilisation (CGU) du site internet de Lausanne (www.lausanne.ch) en vigueur au moment de l'accès à ce site et consultables [ici](#).¹
- ³ Le contrat est conclu pour la durée de l'activité choisie, sous réserve d'obligations (protection du droit d'auteur, protection des données, responsabilité, etc.) perdurant dans le temps.
- ⁴ La formulaire d'inscription comporte des champs à compléter obligatoirement signalés par un astérisque. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.
- ⁵ Par l'inscription, les personnes participantes reconnaissent l'exactitude des données communiquées et stockées dans les systèmes d'information de la Commune. Celles-ci valent preuve de l'identité des personnes participantes et toute leur éventuelle modification doit être signalée sans délai.
- ⁶ Les personnes participantes s'engagent à respecter les âges limites d'inscription mentionnés dans le descriptif de l'activité, et le cas échéant les diverses prescriptions et recommandations liées à l'activité proposée, formulées au moment de l'inscription ou durant les activités choisies. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion de l'activité concernée et ceci sans possibilité de remboursement.
- ⁷ L'annulation d'une inscription à une activité et son remboursement ne sera possible **que sur présentation d'un certificat médical** prouvant l'impossibilité de suivre l'activité choisie.

3. Prix

Les prix des activités proposées figurent dans le formulaire d'inscription, et sont réglées par voie électronique.

4. Responsabilité

La participation aux ateliers écoresponsables s'effectue sous la responsabilité des personnes participantes.

La Commune décline toute responsabilité en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par les personnes participantes.

Les personnes participantes sont tenues de disposer d'une assurance personnelle adéquate, notamment une assurance accidents et une assurance responsabilité civile.

La Commune ne saurait être tenue responsable des dommages causés aux effets personnels des personnes participantes.

Le non-respect des consignes de sécurité ou des instructions données par les organisateur-ric-e-s peut entraîner une exclusion immédiate de l'activité, sans droit à remboursement.

5. Droit applicable et for

- ¹ Le contrat est soumis exclusivement au droit suisse.
- ² Le for est à *Lausanne*, sous réserve de fors impératifs.